

Commune de Chèvremont

OAP n°1 - Sur les Pages

Le site est localisé au nord du centre-village de Chèvremont, au coeur d'un tissu urbanisé résidentiel composé essentiellement de maisons individuelles.

D'une superficie d'environ 0,92 ha, ce site accueillera une opération d'habitat.

Accès et déplacements

L'accès s'effectuera depuis la Rue de Bessoncourt / RD25 au sud. En raison de la nature et du gabarit de la route départementale, et pour des raisons de sécurité, il n'est pas prévu de second accès à l'est du site.

La nouvelle voirie desservira l'ensemble des constructions et s'achèvera en impasse. Celle-ci sera aménagée en place de retournement et sera adaptée à la circulation des véhicules de secours, de lutte contre les incendie, de déneigement et de ramassage des déchets ménagers.

Par ailleurs, la nouvelle voirie devra laisser une place suffisante aux déplacements piétons, avec des trottoirs confortables.

Densités et formes urbaines

La densité minimale moyenne attendue sur le site est de 12 log/ha, soit environ 11 logements programmés.

Dans un souci de diversification des formes urbaines, le programme de logements sera composé de logements individuels et de logements individuels groupés (ex : maisons en bande, maisons mitoyennes...)

Paysage, architecture et environnement

Il est rappelé que l'aménagement doit respecter les articles 5 et 6 du règlement écrit en ce qui concerne la qualité architecturale des constructions, leur insertion paysagère et le traitement de leurs abords.



Commune de Chèvremont

OAP n°2 - Sur la Ville

Le site est localisé à l'est du centre-village de Chèvremont, dans le prolongement d'opération d'habitat récentes, de type lotissement.

D'une superficie d'environ 1,08 ha, ce site accueillera une opération d'habitat.

Accès et déplacements

L'accès s'effectuera depuis l'Impasse du lotissement Sur la Ville à l'est. Une emprise a été conservée dans ce but.

La nouvelle voirie desservira l'ensemble des constructions et s'achèvera en impasse au nord. Celle-ci sera aménagée en place de retournement et sera adaptée à la circulation des véhicules de secours, de lutte contre les incendie, de déneigement et de ramassage des déchets ménagers.

Par ailleurs, la nouvelle voirie devra laisser une place suffisante aux déplacements piétons, avec des trottoirs confortables.

Un cheminement doux rejoignant la rue du Berlin à l'ouest et le chemin du Berlin à l'est sera créé.

Densités et formes urbaines

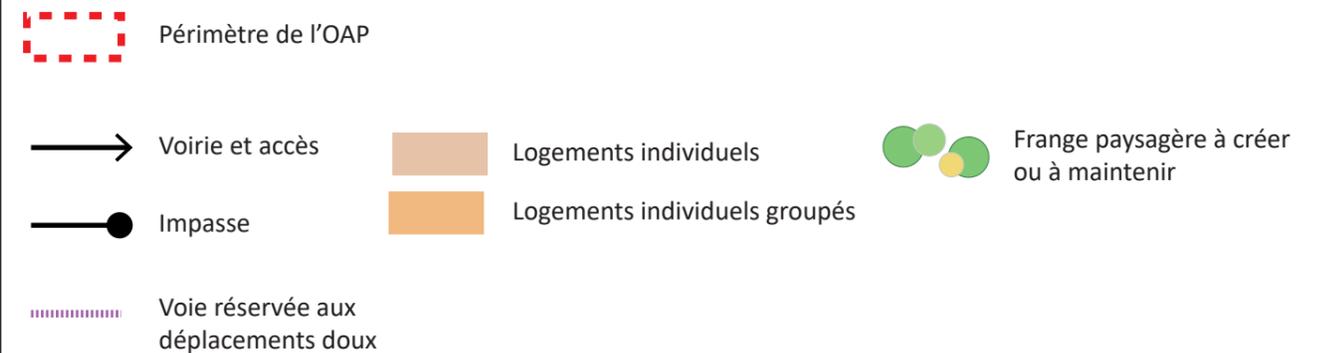
La densité minimale moyenne attendue sur le site est de 10 log/ha, soit environ 11 logements programmés.

Seules des constructions individuelles sont attendues mais l'aménagement pourra proposer une diversification des formes urbaines en proposant des logements individuels groupés (ex : maisons en bande, maisons mitoyennes, etc.)

Paysage, architecture et environnement

Il est rappelé que l'aménagement doit respecter les articles 5 et 6 du règlement écrit en ce qui concerne la qualité architecturale des constructions, leur insertion paysagère et le traitement de leurs abords.

Une frange paysagère (ex : alignement d'arbres, haies...) sera également créée au nord du site, en limite avec les terrains agricoles.



Commune de Chèvremont

OAP n°3 - Rue des Floralties

Le site, d'une superficie d'environ 1,37 ha, est localisé à l'ouest du centre-village de Chèvremont, à proximité immédiate du pôle d'équipements scolaires, ludiques et sportifs de la commune.

À noter qu'un arrêt de bus du service Optymo se trouve également à proximité.

Accès et déplacements

L'accès s'effectuera depuis la rue des Floralties à l'ouest.

La nouvelle voirie desservira l'ensemble des constructions et permettra de relier la rue des Floralties à l'ouest et la rue des Grillons au nord.

Par ailleurs, la nouvelle voirie devra laisser une place suffisante aux déplacements piétons, avec des trottoirs confortables.

Un cheminement doux permettant de faire la liaison entre la rue des Floralties et la rue des Grillons sera créé.

Densités et formes urbaines

La densité minimale moyenne attendue sur le site est de 10 log/ha, soit environ 14 logements programmés.

Une diversité des formes urbaines est attendue sur le site : logements individuels ou individuels groupés.

La hauteur de l'ensemble des constructions est limitée à R+1+C.

Paysage, architecture et environnement

Il est rappelé que l'aménagement doit respecter les articles 5 et 6 du règlement écrit en ce qui concerne la qualité architecturale des constructions, leur insertion paysagère et le traitement de leurs abords.

Une frange paysagère (ex : alignement d'arbres, haies...) sera également créée au sud du site, en limite avec un secteur identifié comme zone humide.



 Périètre de l'OAP

 Voirie et accès

 Impasse

 Voie réservée aux déplacements doux

 Logements individuels

 Logements individuels groupés

 Frange paysagère à créer ou à maintenir

Commune de Chèvremont

OAP n°4 - Hateau

Le site, d'une superficie d'environ 0,98 ha est localisé à l'ouest du centre-village de Chèvremont, à proximité immédiate du pôle d'équipements scolaires, ludiques et sportifs de la commune.

À noter qu'un arrêt de bus du service Optymo se trouve également à proximité.

Accès et déplacements

L'accès s'effectuera depuis la rue des Grillons au sud.

La nouvelle voirie desservira l'ensemble des constructions et s'achèvera en impasse au nord. Celle-ci sera aménagée en place de retournement et sera adaptée à la circulation des véhicules de secours, de lutte contre les incendie, de déneigement et de ramassage des déchets ménagers.

Par ailleurs, la nouvelle voirie devra laisser une place suffisante aux déplacements piétons, avec des trottoirs confortables.

Densités et formes urbaines

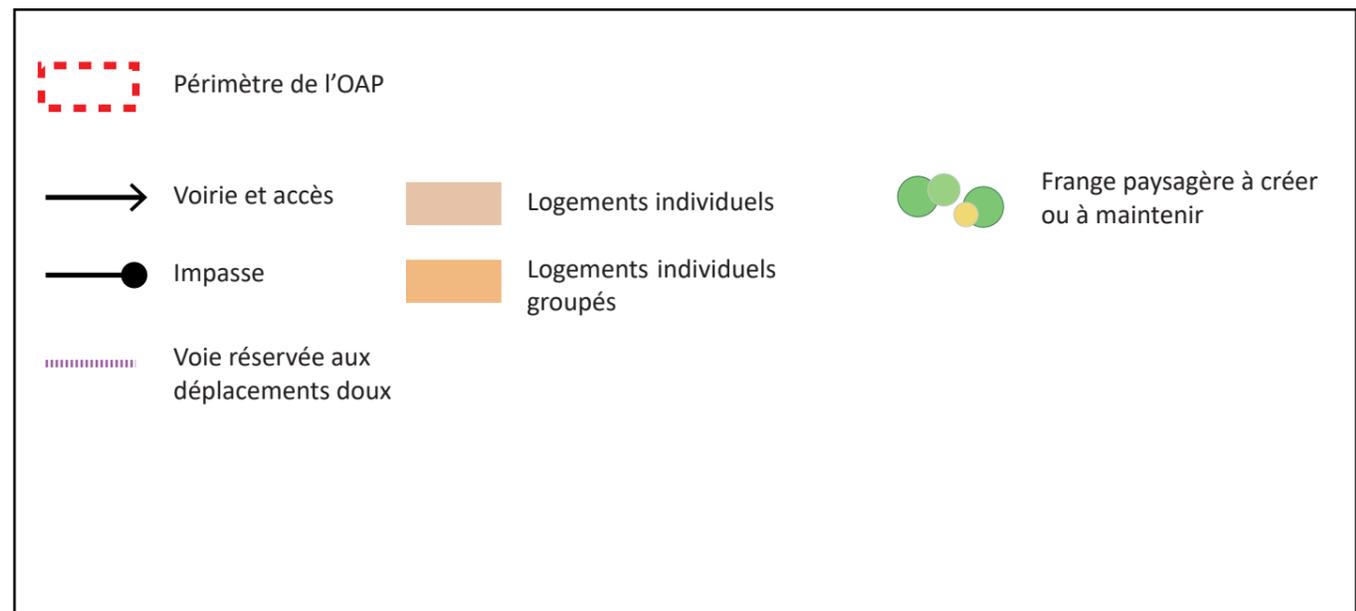
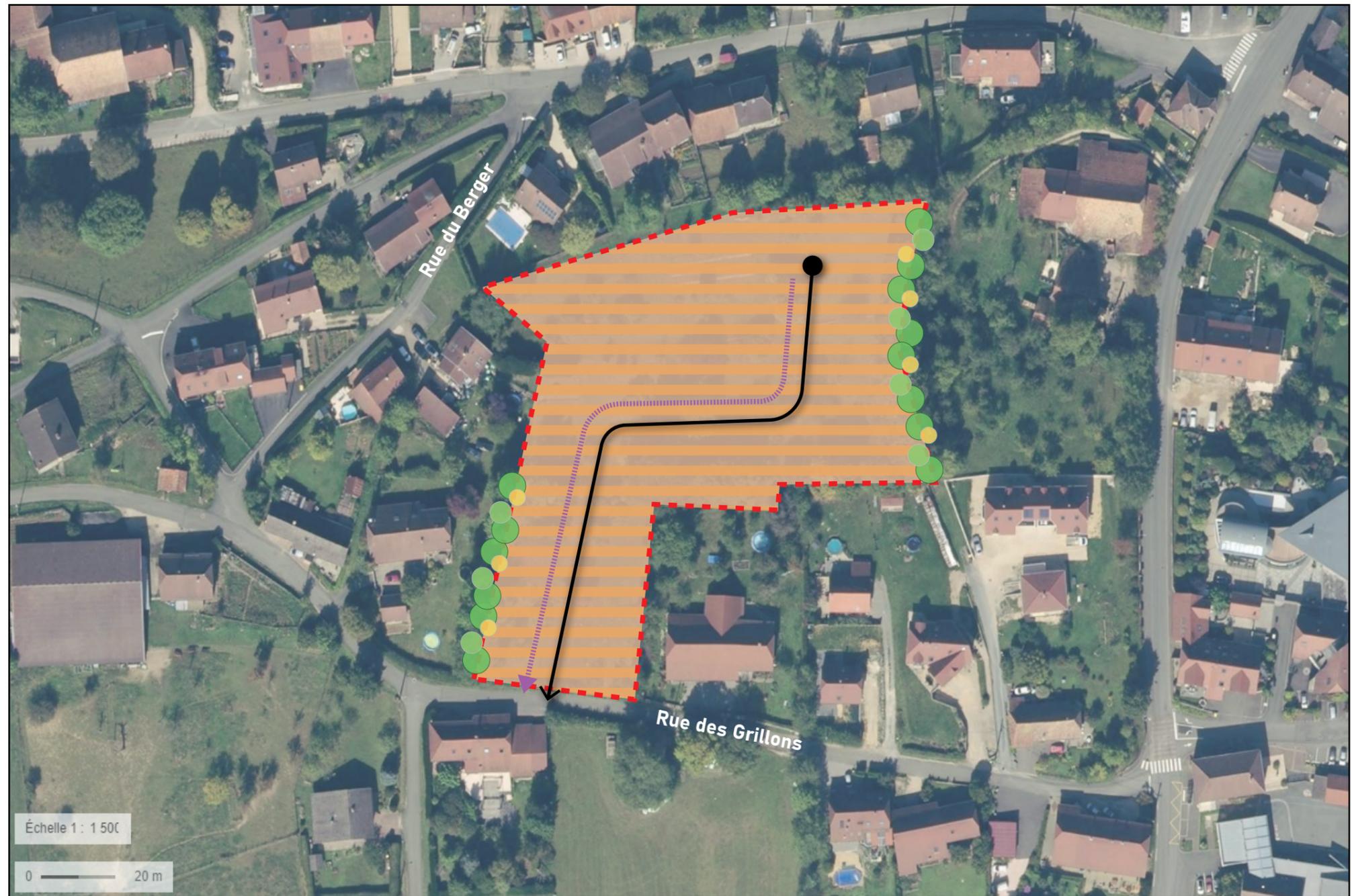
La densité minimale moyenne attendue sur le site est de 10 log/ha, soit environ 10 logements programmés.

Une diversité des formes urbaines est attendue sur le site : logement individuel et logement individuel groupé (ex : maisons en bande, maisons mitoyennes, etc.)

Paysage, architecture et environnement

Il est rappelé que l'aménagement doit respecter les articles 5 et 6 du règlement écrit en ce qui concerne la qualité architecturale des constructions, leur insertion paysagère et le traitement de leurs abords.

Des franges paysagères (ex : alignement d'arbres, haies...) au nord-est et au sud-ouest du site seront créées et/ou maintenues si existantes.



Commune de Chèvremont

OAP n°5 - Centre Village

Le site, d'une superficie d'environ 0,65 ha est localisé au nord du centre-village de Chèvremont, à proximité immédiate du pôle d'équipements scolaires, ludiques et sportifs de la commune.

Il accueillera un projet spécifique de logements sociaux (résidence senior).

Accès et déplacements

L'accès s'effectuera depuis la rue de Pérouse au sud et le chemin perpendiculaire à la rue des Pages au nord.

La nouvelle voirie desservira l'ensemble des constructions. Elle devra laisser une place suffisante aux déplacements piétons.

Densités et formes urbaines

La densité minimale moyenne attendue sur le site est de 29 log/ha, soit environ 19 logements programmés.

Des formes denses, de type petit collectif ou logement intermédiaire, sont attendus sur le site.

Paysage, architecture et environnement

Il est rappelé que l'aménagement doit respecter les articles 5 et 6 du règlement écrit en ce qui concerne la qualité architecturale des constructions, leur insertion paysagère et le traitement de leurs abords.

